

## 1- DESIGNATION DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	DATE DE L'ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Inscription commémorative du passage de Louis XIII Abside et clocher de l'Eglise	Arrêté du 9.01.1932 Arrêté du 18.03.1930	Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels	Canal du Midi (site classé)	Arrêté ministériel du 4.04.1997	Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine
EL2	Servitudes en zones submersibles	Zone inondable du Fresquel	Décret du 02.11.1960	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
PT1 110 434 01	Servitudes radioélectriques	VILLEPINTE (11) – Les Planes – Station radioélectrique de la Lauzette (N° SAGRI : 11 434 501)	Décret du 24.08.1973	EID Montpellier
PT2110 434 01	Servitudes radioélectriques	VILLEPINTE (11) – Les Planes – Station radioélectrique de la Lauzette (N° SAGRI : 11 434 501)	Décret du 24.08.1973	EID Montpellier
T1	Servitudes relatives au chemin de fer	Ligne SNCF de Bordeaux à Sète		Direction régionale de la SNCF de Toulouse
	Servitude de classement de site des paysages du Canal du Midi	BRAM	Décret du 25 septembre 2017	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
	Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Carcassonne-Salvaza (Aude)		Arrêté du 21 février 2018	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distributions de gaz naturel ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques	11- DN050 Arterris Bram 11 - DN080 GRDF Bram Canal 11 - DN080 GRDF Bram Razes 11 - DN100 Lasbordes- Montréal Nord	Arrêté préfectoral du 20 juin 2006 Arrêté communal du 19 juillet 2018	DREAL
	Arrêté interpréfectoral en date du 5 octobre 2018, déclarant d'utilité publique les travaux et les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A61, entre l'A66 et l'A9, par la société ASF et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Arzens, Barbaira, Bram, Bizanet, Boutenac, Capendu, Carcassonne, Conilhac-Corbières, Lavalette, Labastide d'Ajou, Mas-Saintes-Puelles, Montréal, Narbonne, Ornaisons, Palaja, Trèbes, Villasavary, Villeneuve-la-Comptal, Villesisclé (Aude) et Avignonet-Lauragais, Gardouch et Vieilleville (Haute-Garonne),	Création au bénéfice d'ASF de deux Emplacements Réservés : - ER 11 au lieu-dit "GISCARD" - ER 12 au lieu-dit "GISCARD"	Arrêté interpréfectoral du 5 octobre 2018	Préfecture de l'Aude : Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial Direction de la citoyenneté et de l'égalité